

## Procès-verbal de séance

### Nombre de membres

en exercice: 8

### Séance du jeudi 01 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 27 août 2022, s'est réuni sous la présidence de Véronique ROBERT.

Présents : 8

#### Sont présents:

Madame Chantal COUDERC, Monsieur Bernard FRAYSSINET, Monsieur Didier GINESTE, Monsieur Jean-Claude LAGARRIGUE, Madame Mauricette LAGARRIGUE, Madame Véronique ROBERT, Madame Marie-Paule SERRES, Monsieur Yves SERRES

Votants: 8

#### Représentés:

#### Excuses:

#### Absents:

Secrétaire de séance: Marie-Paule SERRES

### Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juillet 2022,  
Décision modificative budget Photovoltaïque: nettoyage panneaux,  
Modification poste agent technique,  
Cession parcelle C1a à Linieyroux.  
Questions diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 18 heures 30 et remercie les membres du conseil de leur présence. Elle fait lecture du procès-verbal de la séance du 27 juillet 2022 et demande à l'assemblée de rajouter d'éventuelles remarques. Le conseil approuve le procès-verbal tel que présenté à l'unanimité.

### Décisions du conseil :

Objet: DM1 - photovoltaïque NETTOYAGE PANNEAUX - DE 038 2022

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61528	Entretien, réparation autres biens immo.	150.00	
7011	Electricité (subdivisions par tarif)		150.00
<b>TOTAL :</b>		<b>150.00</b>	<b>150.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>150.00</b>	<b>150.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

#### Modification et vacance du poste d'agent technique :

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de mutation de l'Agent Technique formulée par un courrier en date du 11 août 2022. Elle précise que la collectivité ne peut s'opposer à cette demande et propose au conseil de réfléchir à modifier l'organisation du poste.

Le poste est à pourvoir à partir du 1er octobre 2022. La publication de 4 semaines minimum sera réalisée sur le site Emploi-territorial.fr ainsi que le site internet de la commune, par affichage et dans les communes voisines.

Objet: Cession chemin à ROCHE Aurélie parcelle C719 - DE 031 BIS 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1

Vu la demande d'acquisition formulée par Mme ROCHE MARTY Aurélie,

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 juin 2022 au 16 juillet 2022,

VU l'avis favorable du commissaire enquêteur rendu le 26 juillet 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**CONSTATE** la désaffectation de la partie du chemin rural désignée ci-dessous

**APPROUVE :**

la cession de la parcelle cadastrée comme suit :

commune	section	N°	superficie	prix	acquéreurs
12278 Tayrac	C	719	187 m <sup>2</sup>	0.5	93.50

**PRECISE**

- qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 CGCT avec l'assistance d'Aveyron ingénierie
- que tous les frais engagés par la commune pour l'établissement de cet acte seront à la charge de l'acquéreur, notamment les frais de géomètre, de rédaction d'acte et de publication auprès du Service de la Publicité Foncière.

**AUTORISE**

- Le 1er adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte.
- Le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**Questions diverses :**

- Madame le Maire informe le conseil que les travaux pour l'installation d'un tabouret permettant à Mr Roudet de se connecter au réseau d'assainissement collectif a été réalisé, la commune prendra en charge cette dépense de 950 euros HT.
- Les collégiens empruntant le transport scolaire au départ du parking du tennis ont demandé à ce que l'abri bus soit tourné de façon à les protéger du mauvais temps. Les travaux ont été réalisés pour un montant de 1250 euros HT. Reste à placer une fenêtre pour une meilleure visibilité.
- Les travaux d'aménagement des zones de stockage des containers d'ordures ménagères ont été réalisés aux villages du Mas Del Puech et Camalet pour un montant de 2740 euros HT.
- Un recours a été fait à Véolia concernant la consommation d'eau du cimetière (de 197 m<sup>2</sup> pour le 1er semestre 2022). Une recherche de fuite sera réalisée dans les prochains jours par le 1er Adjoint ainsi qu'un test de jaugeage pour s'assurer que le compteur ne soit pas défectueux.
- Madame le Maire rappelle qu'une réunion du CAUE est prévue le 21 septembre prochain en présence de Mr André AT.
- Le logement situé au-dessus de l'ancienne Maire est disponible à partir du 1er octobre, néanmoins la question de sa location se pose au regard des dernières mesures gouvernementales concernant les bailleurs dont les logements sont considérés comme énergivores.
- Mauricette LAGARRIGUE fait part au conseil de la demande de plusieurs administrés de la commune de réduire voir d'éteindre l'éclairage public la nuit.

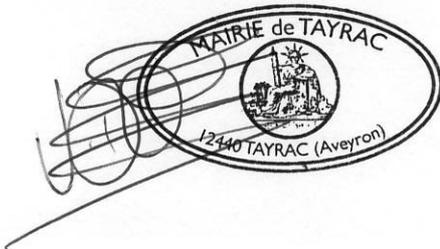
Monsieur Frayssinet rappelle que la configuration de l'habitat dispersé de la commune ne permet pas un tel aménagement pour les lampes isolées. Cependant une recherche sera faite pour savoir si d'autres solutions existent et le coût de cette opération.

- Concernant la voie communale de Linieyroux, Madame le Maire informe le conseil que les travaux d'élargissement de la voie à hauteur de la parcelle C25 anciennement chez Mr De Stefano ne peuvent débuter avant la remise en place de bornes qui ont été arrachées. Un géomètre interviendra pour les replacer moyennant un coût de 1046 euros HT.
- Adressage : les panneaux sont en fabrication, l'entreprise nous indique pouvoir les installer dans le courant du mois d'octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20 heures.

Tayrac le 1<sup>er</sup> septembre 2022

Le Maire  
Madame Véronique ROBERT



Le Secrétaire

Madame Marie-Paule SERRES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serres', is written over a horizontal line.

